

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1<sup>er</sup> juin 2021, à 20 heures 00 minutes

Considérant l'arrêté 2020-084 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin ont tenu la séance via vidéoconférence Zoom à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseillère;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint est présent.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2021-06-157

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2021-06-158

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021–

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021.

2021-06-159

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

| <b><u>Fournisseurs</u></b> | <b><u># Factures</u></b> | <b><u>Description</u></b>   | <b><u>Montant</u></b> |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| - Aquatech                 | 68058                    | exploitation des eaux usées | 2,233.64\$            |
| - Lavery                   | 1483919                  | service première            | 574.88\$              |
| - Eurofins Environex       | 672513                   | analyse d'eau               | 188.56\$              |
| - Eurofins Environex       | 675927                   | analyse d'eau puits         | 56.34\$               |

|                                 |           |                                       |                     |
|---------------------------------|-----------|---------------------------------------|---------------------|
| - Centre de Location<br>St-Rémi | 52016     | nettoyage / vidange toilette en béton | 143.72\$            |
| - Ministère des Finances        | 104131    | 1 <sup>er</sup> vers. SQ.             | 51,568.00\$         |
| - Beaulieu et associés CPA      | 30239     | fin d'année 2020                      | 14,274.15\$         |
| - Concept Logique<br>Industriel | F2021-018 | stations pompages                     | 446.10\$            |
| - Sanivac                       | 631503    | nettoyage puits stat. pompage         | 2,562.44\$          |
| - Sanivac                       | 632847    | crédit nettoyage puits                | -329.57\$\$         |
| <b>TOTAL :</b>                  |           |                                       | <b>71,718.26 \$</b> |

2021-06-160

Acceptation des comptes à payer en juin 2021 (document 1-A) -  
**CONSIDÉRANT** les comptes et factures élaborées au 1<sup>er</sup> juin 2021 au montant de 88,807.36\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de mai 2021 au montant de 88,807.36\$ à être payés en juin 2021, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la secrétaire trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2021-06-161

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –  
 Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 136.18\$ à savoir :

| <u>Nom Fournisseur</u>  | <u>Raison</u>         | <u>Montant</u> |
|-------------------------|-----------------------|----------------|
| MasterCard              |                       |                |
| - Cartouches Certifiées | encre pour imprimante | 101.06\$       |
| - Pizzeria St-Blaise    | souper travail        | 35.12\$        |

2021-06-162

Certificat de disponibilité des fonds de la secrétaire-trésorière –  
*La secrétaire-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*  
 Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la secrétaire-trésorière.

*Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Brigitte Garceau  
 Secrétaire-trésorière

2021-06-163

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport du vérificateur externe –  
 Conformément aux dispositions de la loi le Maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport du vérificateur externe pour

l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et dépose ledit rapport.

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport du maire.

2021-06-164

Modalités de diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du rapport du vérificateur externe –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de diffuser le rapport du maire tel que déposé en le plaçant sur le site internet de la municipalité et en le transmettant à tous les citoyens par communiqué.

2021-06-165

Début des procédures de vente pour non-paiement de taxes –

CONSIDERANT les dispositions du Code Municipal relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, de l'échéancier et des procédures pour l'année 2021;

CONSIDERANT QUE 1 dossier est sur la liste des immeubles en arrérages de taxes municipales depuis plus de deux ans.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire parvenir un avis par courrier recommandé aux propriétaires d'immeubles accusant des arrérages dans le paiement des taxes municipales depuis plus de 2 ans;
- Que la Municipalité de Saint-Valentin exige que les paiements des arrérages de l'année 2019 plus les intérêts et pénalités à jour soient effectués par traite bancaire, mandat-poste à l'ordre de « Municipalité de Saint-Valentin », ou en argent comptant et que l'échéance dudit paiement soit le mercredi 30 juin 2021 à 17:00 heures;
- D'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre à la MRC les dossiers pour lesquels les arrérages de l'année 2019 n'auront pas été acquittés.

2021-06-166-1

Compte-rendu de la consultation écrite relativement aux règlements 503, 504 et 505 –

Monsieur Serge Gibeau informe les membres du Conseil que suite aux avis annonçant la consultation écrite relativement aux projets de règlement 503, 504 et 505 qu'un seul commentaire écrit a été reçu.

Sur la proposition Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le rapport de Monsieur Serge Gibeau

2021-06-166-2

Adoption du second projet du règlement 503 relatif à la modification du règlement 387 relatif au zonage pour y ajouter un article traitant des usages additionnels pour les commerces –

Sur la proposition de Monsieur, Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil d'adopter le second projet du règlement 503 modifiant règlement 387 relatif au zonage pour y

ajouter un article traitant des usages additionnels pour les commerces

2021-06-166-3

Avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum relativement au règlement 503 –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum relativement au règlement 503.

Avis public de consultation relative au règlement 503 –

A la suite de la consultation écrite relativement au règlement 503 le Conseil a adopté le second projet du règlement 503.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande des personnes intéressées des zones V-01, V-02, V-03, V-04, V-05, V-06 et V-07 afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation.

Ces dispositions ajoutent un article pour permettre la construction d'un logement sur le toit d'un commerce.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Valentin au [www.municipalité-saint-valentin.qc.ca](http://www.municipalité-saint-valentin.qc.ca) sous la rubrique *Administration / Règlement*.

Toute personne peut soumettre sa demande écrite par courriel ou par courrier pour une période de 15 jours à compter de la date du présent avis.

2021-06-167

Adoption du règlement 504 relatif au plan d'urbanisme –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retirer cet item de l'ordre du jour.

2021-06-168-1

Adoption du second projet du règlement 505 relatif au lotissement–

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le second projet du règlement 505 relatif au lotissement.

2021-06-168-2

Avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum relativement au règlement 505 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum relativement au règlement 505.

Avis public de consultation relative au règlement 505 –

A la suite de la consultation écrite relativement au règlement 505 le Conseil a adopté le second projet du règlement 505.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande des personnes de tout le territoire municipal afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation.

Ces dispositions sont celles relatives à la superficie et la dimension des lots.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Valentin au [www.municipalite-saint-valentin.qc.ca](http://www.municipalite-saint-valentin.qc.ca) sous la rubrique *Administration / Règlement*.

Toute personne peut soumettre sa demande écrite par courriel ou par courrier pour une période de 15 jours à compter de la date du présent avis.

2021-06-169

Avis de motion : règlement de zonage relatif au périmètre d'urbanisation –

Madame Michelle Richer, conseillère, donne avis qu'elle présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un premier projet de règlement relatif au zonage du périmètre d'urbanisation.

2021-06-170

Adoption du premier projet de règlement 506 relatif au zonage relatif au périmètre d'urbanisation –

Monsieur Paolo Girard, conseiller, présente le premier projet de règlement 506 relatif au zonage du périmètre d'urbanisation qui précisera le zonage dans le périmètre d'urbanisation du territoire municipal.

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu d'adopter le premier projet du règlement 506 relatif au zonage du périmètre d'urbanisation.

2021-06-171

Résolution désignant le processus d'adoption prioritaire –

CONSIDERANT QUE le zonage relatif au périmètre d'urbanisation a été adopté en 2010 ;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est nécessaire de le remplacer pour tenir compte des nouvelles réalités.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de :

- Désigner prioritaire la poursuite du processus d'adoption du règlement 506 adoptant le zonage relatif au périmètre d'urbanisation;
- De remplacer l'assemblée de consultation par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

2021-06-172

Avis public consultation –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'avis public annonçant la possibilité de transmettre des commentaires concernant le règlement 506 relatifs au périmètre d'urbanisation.

Avis public est donné par la soussignée Brigitte Garceau, secrétaire-trésorière que le premier projet de règlement 506 qui précisera les normes zonage dans le périmètre d'urbanisation, zones P-1, P-2, V-3, V-4, V-5, V-6 et V-7 qui devait faire l'objet d'une assemblée de consultation fera plutôt l'objet d'un appel de commentaires écrit.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Valentin au [www.municipalite-saint-valentin.qc.ca](http://www.municipalite-saint-valentin.qc.ca) sous la rubrique *Administration / Règlement*.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier pour une période de 15 jours à compter de la date de l'avis.

2021-06-173

Avis de motion : Règlement de Construction –

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement relatif à la construction.

2021-06-174

Adoption du premier projet du règlement 509 relatif à la construction –

Madame Nicole Lussier, conseillère, présente le premier projet de règlement 509 relatif à la construction qui précisera les normes relatives à la construction applicables sur le territoire municipal.

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu d'adopter le premier projet du règlement 509 relatif à la construction.

2021-06-175

Résolution désignant le processus d'adoption prioritaire –

CONSIDERANT QUE le règlement concernant la construction a été adopté en 2010 ;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est nécessaire de le remplacer pour tenir compte des nouvelles réalités.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de :

- Désigner prioritaire la poursuite du processus d'adoption du règlement 509 adoptant le règlement de construction;
- De remplacer l'assemblée de consultation par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

2021-06-176

Avis public consultation –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'avis public annonçant la possibilité de transmettre des commentaires concernant le règlement 509 relatif à la construction.

Avis public est donné par la soussignée Brigitte Garceau, secrétaire-trésorière que le premier projet de règlement 509 qui précisera les normes relatives à la construction sur le territoire municipal qui devait faire l'objet d'une assemblée de consultation fera plutôt l'objet d'un appel de commentaires écrit.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Valentin au [www.municipalite-saint-valentin.qc.ca](http://www.municipalite-saint-valentin.qc.ca) sous la rubrique *Administration / Règlement*.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier pour une période de 15 jours à compter de la date de l'avis.

2021-06-177 Avis de motion : règlement relatif aux nuisances –  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement relatif aux nuisances.

2021-06-178 Présentation du règlement 510 relatif aux nuisances –  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller, présente le projet de règlement 510 relatif aux nuisances qui précisera les éléments constituant une nuisance du territoire municipal.

2021-06-179 Résolution désignant le processus d'adoption prioritaire –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retirer cet item de l'ordre du jour puisque le règlement 510 ne requiert pas de recourir au processus d'adoption prioritaire

2021-06-180 Avis public de consultation –  
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retirer cet item de l'ordre du jour puisque le règlement 510 ne nécessite pas la procédure de consultation.

2021-06-181 Adoption du règlement 508 relatif à la modification du règlement sur la gestion contractuelle –

ATTENDU QUE le Règlement numéro 484 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 2 juillet 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonnée et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement,

selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 484 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

**10.1** Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles **9 et 10** du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Brigitte Garceau  
Directrice générale

2021-06-182

Priest : Libération de retenue –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement au montant de 2,299.50\$ incluant les taxes à la firme Priest pour la libération finale des travaux d'aménagements extérieur.

2021-06-183

Renouvellement d'adhésions –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler les adhésions suivantes :

1. Réseau d'Information Municipale : 160,96\$ taxes incluses ;
2. Fédération Canadienne des Municipalités : 250.82\$ taxes incluses ;
3. Chambre de Commerce et de l'Industrie du Haut-Richelieu : 172.46\$ taxes incluses.

2021-06-184

Journée de la Culture 25<sup>e</sup> Édition : Thème «Voyage dans le temps» -

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de participer à la 25<sup>e</sup> édition des



Journées de la Culture du 24 au 26 septembre 2021 ayant pour thématique « Voyage dans le temps ».

2021-06-185

Tetra Tech : Autorisation de paiement –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement à la firme Tétra Tech au montant de 1,853.98\$, incluant les taxes, pour les services d'accompagnement pour le dossier du puit.

Que le montant sera pris à même les surplus accumulés.

2021-06-186

Ordre des Urbanistes du Québec : Cotisation 2021 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la cotisation 2021 de Monsieur Serge Gibeau, urbaniste, à l'ordre des urbanistes au coût de 755.05\$ taxes incluses.

2021-06-187

Tourisme Montérégie : Réponse demande d'aide financière dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le refus à la demande de subvention soumise à Tourisme Montérégie pour la mise en valeur du noyau villageois puisqu'elle ne respectait pas entièrement les exigences et critères de l'entente de partenariat régional en tourisme.

2021-06-188

Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommandée à la suite de cette élection –

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANTQUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU' en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

2021-06-189

Enseignes municipales : Suivi –

*Monsieur Pierre Chamberland, maire, informe le Conseil que dû à un retard de livraison de matériaux, la livraison prévue dans la semaine du 14 juin des enseignes municipales sera reportée ultérieurement, il informe également les membres du Conseil qu'il en coutera entre 300.00\$ à 500.00\$ pour chaque pieux et que nous en aurons besoin de 15.*

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le rapport verbal de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2021-06-190

Les Amoureux : Installation définitive –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser l'administration à retenir les services de la firme Transport Alain Grégoire afin de procéder à l'installation permanente des bonhommes sur une base solide.

2021-06-191-1

Projet CRSQV (sous-comité loisir) : Projets concertés avec les 13 municipalités rurales « Espaces publics éphémères » –

ATTENDU QUE le projet répond à un besoin exprimé par les citoyens de l'ensemble du territoire rural de la MRC du Haut-Richelieu lors d'un sondage citoyen mené par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV);

ATTENDU QUE le projet est multigénérationnel et qu'il offre davantage d'inclusion;

ATTENDU QUE le projet se veut commun et vise à favoriser la participation à des activités de loisir et de plein air;

ATTENDU QUE le projet permet de placer le développement social au cœur de la vitalité;

ATTENDU QUE le projet permet de repenser l'aménagement des espaces publics et la manière dont ils fournissent des services aux citoyens;

ATTENDU QUE le projet propose un plan de financement approprié;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valentin est intéressé à participer au projet conditionnellement à l'obtention du financement tel que proposé dans le projet.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer l'initiative du CRSQV de demander de l'aide financière via des programmes de subventions gouvernementales et de commandites pour la réalisation du projet.

2021-06-191-2

Projet CRSQV (sous-comité loisir) : Projets concertés avec les 13 municipalités rurales « Achat de bancs et des fontaines pour boire» –

ATTENDU QUE le projet répond à un besoin exprimé par les citoyens de l'ensemble du territoire rurale de la MRC du Haut-Richelieu lors d'un sondage citoyen mené par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV);

ATTENDU QUE le projet vise à encourager les aînés à profiter du plein air et de pouvoir marcher de façon sécuritaire dans les parcs et les endroits permettant de pratiquer la marche;

ATTENDU QUE le projet a pour but principal de favoriser l'activité physique et permettre aussi aux aînés ayant une moins bonne capacité physique de pouvoir profiter d'endroit pour se reposer le long de leur trajet;

ATTENDU QUE le projet permet de placer le développement social au cœur de la vitalité;

ATTENDU QUE le projet propose un plan de financement approprié;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valentin est intéressé à participer au projet conditionnellement à l'obtention du financement tel que proposé dans le projet.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer l'initiative du CRSQV de demander de l'aide financière via des programmes de subventions gouvernementales et de commandites pour la réalisation du projet.

2021-06-192

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. Municipalité de Saint-Alexandre : Fréquence de collecte de matières recyclables;
2. UPA Montérégie : Remerciement pour le Gala Agristars ;
3. Maison Hina : Remerciement.

2021-06-193

Entente de partenariat pour 2<sup>e</sup> borne avec Hydro-Québec et AddÉnergie –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de reprendre la gestion de la borne de recharge électrique (CEA-430) qui était auparavant sous la gestion de la MRC du Haut-Richelieu et d'assumer les coûts pour les télécommunications par AddÉnergie.

2021-06-194

Réparation pavage sur chemin de la municipalité –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le directeur général adjoint à procéder à la demande de prix ainsi que les disponibilités pour la réparation de pavage à différents endroits sur les chemins de la municipalité et pour la réfection des accotements sur le chemin 3<sup>e</sup> Ligne.

2021-06-195

Engagement emploi-étudiant –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retenir la candidature de Guillaume Fièvet pour le poste d'emploi étudiant travaux d'été pour une période de 8 semaines.

2021-06-196

Journal Coup d'œil : Vœux Saint-Jean-Baptiste –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la publication de 1/8 de page pour les vœux de la St-Jean-Baptiste dans journal Coup d'Oeil au montant de 255.00\$ plus les taxes applicables

2021-06-197

Non-conformité au zonage dans le rang Saint-Georges –

CONSIDERANT QUE le règlement 387 permet uniquement les habitations unifamiliales isolées dans la zone P-02;

CONSIDERANT QUE le bâtiment portant le numéro civique 11 rang Saint-Georges est utilisé à des fins de location de chambres;

CONSIDERANT QUE le Conseil souhaite faire cesser cet usage non conforme.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau directeur général adjoint de soumettre le dossier aux avocats de la Municipalité pour préciser les mesures à prendre pour faire cesser cet usage.

2020-06-198

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:27 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Brigitte Garceau  
Secrétaire-trésorière